

Réunion du Conseil Municipal

du 12 JANVIER 2012

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2^{ème} adjoint, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint.

MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN (pouvoir donné à Audrey MARCHAND MAILLET), Francis DANCRE (pouvoir donné à Anthony FAVRE), Michel SICARDI.

Absent – M. Michel GIROD.

Date de la convocation : 05 janvier 2012

Ouverture de séance : 20 h 15

Clôture de séance : 22 h 30

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bernard VILLIEN, comme secrétaire de séance et Madame Sylvie PLANCHAMP, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2011, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour et déclare la séance ouverte :

- ✓ Centre de Gestion – Convention d'adhésion au service de médecine préventive
- ✓ Location parcelle au lieu-dit « Le Gothard »
- ✓ Approbation règlement du réseau d'eau
- ✓ Label « Famille Plus »
- ✓ Travaux VVF Village à Montchavin – Avenant marché lot n° 1
- ✓ Projet travaux 2012/2013 – Demande de subvention auprès des financeurs publics
- ✓ Ouverture de crédit sur le budget primitif 2012
- ✓ Création des postes de saisonniers pour l'été 2012
- ✓ Création d'un poste occasionnel pour l'été 2012
- ✓ Présentation des demandes d'urbanisme en cours d'instruction
- ✓ Informations et questions diverses

ADMINISTRATION GENERALE

1 CENTRE de GESTION – SERVICE de MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

INDIQUE que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

PRECISE que le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle correspondant à un pourcentage de la masse salariale de la collectivité adhérente d'un montant de 0.33 % qui reste inchangé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

VU la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie ;

VU le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie.

APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Savoie ladite convention pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2012.

② MISE à DISPOSITION d'une PARCELLE au LIEU-DIT « LE GOTHARD »

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 08 décembre 2011, Monsieur Pierre-Yves FASOLA était venu présenter son projet. Cette personne propose actuellement des activités en eau vive à Centron et souhaite s'installer sur un terrain communal, à proximité de la base de loisirs de Gothard. Le Conseil municipal avait alors donné son accord de principe et avait mandaté Messieurs Bernard VILLIEN et Roger POUSSIN pour définir l'emplacement exact.

Après s'être rendus sur place, Messieurs VILLIEN et POUSSIN ont vérifié la faisabilité du projet sur une parcelle communale, à proximité du parking de la base de loisirs à Gothard et proposent de louer une partie de la parcelle cadastrée A 1832, pour une contenance maximale de 500 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

DECIDE de louer à compter du 1^{er} février 2012, à Monsieur Pierre-Yves FASOLA, représentant la Société ARCABLOK dont le siège social est à Landry, une partie de la parcelle cadastrée A 1832, appartenant au domaine privé de la commune, non lotie et non aménagée, située au lieu-dit « Gothard », pour une contenance de 500 m². Le terrain n'est raccordé ni au réseau d'électricité, ni au réseau d'eau et d'assainissement.

PRECISE que le locataire utilisera ce terrain pour l'exercice de sa profession d'encadrement d'activités sportives en eau vive sur l'Isère, à l'exclusion de toute autre activité. L'installation de chalets sera soumise à autorisation préalable, délivrée par le Maire.

FIXE le loyer annuel à 1 250 €, soit 2.50 €/m², payable au 1^{er} premier trimestre de chaque année. Ce loyer sera révisé chaque année, le 1^{er} février, en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction, publié par l'INSEE. L'indice de référence sera celui du 3^{ème} trimestre 2011, à savoir 1624.

INDIQUE que les lieux devront être maintenus en parfait état de propreté tout au long de l'année et remis en état à la cessation d'activité ou à la résiliation du bail.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, dont la durée est d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties un mois avant le terme du contrat.

③ APPROBATION du REGLEMENT de l'EAU

Suite à un problème de communication du projet du règlement de l'eau, cette question est ajournée, elle sera inscrite à la prochaine réunion du Conseil municipal prévue le 02 février 2012.

④ LABEL « FAMILLE PLUS »

Monsieur le Maire tient à préciser que Montchavin/Les Coches est la seule station du domaine Paradiski à être labellisée.

La société chargée de l'audit de la station pour le label « Famille Plus » a expliqué que, pour une meilleure concertation entre les services municipaux et touristiques, le label doit être porté par la commune et non par l'office du tourisme. Selon cette société, une synergie doit être créée pour améliorer ce label ; pour ce faire, elle a proposé aux élus de constituer un comité de pilotage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

DESIGNE Monsieur Yann ALLAIN, adjoint au maire et Président de l'office du tourisme, pour présider ce groupe de travail et réunir les différents acteurs concernés.

DIT que les comptes-rendus de ces réunions de travail lui seront transmis régulièrement.

FINANCES - TRAVAUX

1 TRAVAUX VVF VILLAGE à MONTCHAVIN – AVENANTS au MARCHÉ

Monsieur le Maire explique que des modifications mineures ont été apportées au marché initial, concernant la rénovation du village vacances « l'Eterlou » à Montchavin. Il convient donc d'approuver les avenants correspondants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour et 1 abstention Roger POUSSIN) :

APPROUVE les avenants suivants, relatifs au marché de rénovation du village vacances « l'Eterlou » à Montchavin :

- Lot n° 02 – Ent. ROUSSET & GAZZOLA - Avenant n° 1 positif de 1 197 € HT
- Lot n° 02 – Ent. ROUSSET & GAZZOLA - Avenant n° 2 positif de 7 639.03 € HT
- Lot n° 06 – Sarl PSCV LEFRANC Gino – Avenant n° 1 négatif de 1 197 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants avec les différentes entreprises concernées.

2 PROJET TRAVAUX 2012/2013 – DEMANDES de SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

APPROUVE le programme de travaux pour les deux années à venir, à savoir :

Bâtiments communaux

- Rénovation de l'office du tourisme de Montchavin
- Aménagement intérieur de la salle des fêtes (chaises et électroménager cuisine)
- Bâtiment « la Fromagerie » - Transformation des trois studios en un appartement
- Construction d'une nouvelle mairie avec salles de réunions pour les associations
- Rénovation de l'école Bonconseil – Isolation thermique et sous-toiture
- Agencement mobilier de la salle Mudry à Montchavin
- Réfection de la sacristie à l'église du chef lieu

Divers

- Agrandissement du cimetière – acquisition foncière
- Aménagement d'une placette au centre du chef lieu
- Equipements sportifs : Terrain multisports, revêtement sol tennis les Coches, tyrolienne, accrobungee
- Etude de raccordement au réseau d'assainissement des hameaux de Bonconseil, Plan des Forches et Le Rocheray
- Amélioration de l'éclairage public dans certains hameaux

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes auprès des différents financeurs publics, notamment le conseil général de la Savoie.

Madame Sylvie PLANCHAMP sollicite deux réunions : une pour la préparation du budget et une pour l'aménagement de la bibliothèque en bureaux. Deux dates sont retenues : 26 janvier 2012 à 17 h 30 et 02 février 2012 à 17 h 30.

3 OUVERTURE de CREDIT sur le BUDGET PRIMITIF 2012

1. Subvention office du tourisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'ouvrir un crédit sur le budget primitif 2012 du budget général afin de permettre le versement d'acomptes sur la subvention allouée chaque année à l'Office du tourisme de Montchavin-Les Coches, dans l'attente du vote du budget primitif. La subvention de l'année 2011 s'élevait à 378 000 euros, soit 31 500 €/mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

DECIDE d'ouvrir un crédit budgétaire sur le budget principal de la commune, pour l'année 2012, pour un montant de 94 500 € (31 500 € par mois au titre des mois de janvier, février et mars 2012) et dit qu'il sera reporté au BP 2012.

2. Remboursement annuités d'emprunts

Monsieur le Maire expose que deux emprunts ont été souscrits en 2011 auprès de la Banque populaire de Savoie, les deux premières échéances de novembre 2011 et de février 2012 seront mandatées au cours du premier trimestre 2012 mais aucun crédit n'a été ouvert sur l'exercice précédent pour le remboursement du capital et des intérêts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires suivants sur le budget principal de la commune, pour l'année 2012 et dit qu'ils seront reportés au BP 2012 :

- c/1641 – Emprunts en euros – 70 000 €
- c/66111 – Intérêts – 50 000 €

PERSONNEL COMMUNAL

1 CREATION des POSTES de SAISONNIERS ETE 2012

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité, comme chaque été, de recourir à des emplois saisonniers pour le fleurissement de la commune, l'entretien des sentiers, le nettoyage des stations, du chef-lieu et des hameaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

DECIDE de créer les emplois saisonniers à temps complet suivants :

Service	Période	IB	IM
Technique fleurissement	16/04/2012 – 12/10/2012	347	325
Technique sentiers	21/05/2012 – 16/11/2012	297	295
Technique sentiers	04/06/2012 – 07/09/2012	297	295
Technique entretien	02/07/2012 – 31/08/2012	297	295
Technique entretien	02/07/2012 – 31/08/2012	297	295

PRECISE que les deux emplois créés pour le nettoyage des stations, du chef-lieu et des hameaux seront occupés comme chaque année par des jeunes de la commune, âgés de 16 à 18 ans.

HABILITE Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels pour les périodes concernées et à signer les contrats correspondants.

2 CREATION d'un POSTE OCCASIONNEL à TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire expose que de nombreux travaux seront à effectuer sur le territoire communal au printemps prochain, il convient donc de renforcer l'équipe des services techniques pour une durée déterminée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer un emploi occasionnel au service technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire, **du 11 juin au 07 septembre 2012.**

PRECISE que le niveau de rémunération de l'emploi créé correspondra à l'indice brut 297, indice majoré 295.

HABILITE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat correspondant.

URBANISME - FONCIER

1 PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

Pétitionnaire	Lieu	Objet
SANCHEZ René	L'Orgère	Réfection toiture chalet d'alpage
LACROIX Christophe	Le Contour	Construction chalet d'habitation
BOULON Didier	Montchavin	Fermeture coursive

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

1 - Classement station classée : Monsieur le Maire explique que la commune de Bellentre, ainsi que les autres communes de La Plagne, a déposé une demande de classement en station classée, ce qui générerait certains avantages, notamment financiers. Le Ministère du tourisme prendra sa décision uniquement au vu du dossier, avec une vérification en amont par les services de la préfecture. L'incidence majeure serait au niveau de la communication, le fait d'indiquer « station classée » sur tous les supports publicitaires, pourrait apporter un plus à la station.

2 - Antenne SNCF – Certaines associations environnementales ont alerté les pouvoirs publics sur un nombre croissant de déclarations préalables déposées pour l'implantation d'antennes et locaux techniques en bordure de voie ferrée sur le territoire de la Tarentaise. Ce processus soulève une grande inquiétude tant sur le plan visuel, qu'au niveau pollution électromagnétique de ces antennes, sachant que leur utilisation risque d'être étendue aux opérateurs de téléphonie mobile. Il a été suggéré à Monsieur le Préfet de différer l'instruction de ces dossiers, afin de réaliser une étude d'impact prenant en compte les aspects paysagers, sanitaires et économiques.

Cependant, concernant la commune de Bellentre, une demande avait été déposée en mai dernier et avait été refusée car peu esthétique, du fait de sa hauteur. Une nouvelle déclaration a été enregistrée le 03 novembre 2011, respectant les prescriptions de la commune, c'est-à-dire modification de l'emplacement du pylône et réduction de sa hauteur à 23.7 m (au lieu de 50 m). Le délai d'instruction est arrivé à son terme le 03 décembre 2011, la société SYNERAIL bénéficie donc depuis cette date d'une autorisation tacite. En revanche, les élus ont noté que cet équipement était indispensable au réseau SNCF pour relier par radio les trains aux gares et qu'ils s'opposaient à tout ajout d'antennes de téléphonie mobile sur cette installation.

3 - C.C.C.A. – Monsieur Roger POUSSIN informe l'assemblée que le maître d'œuvre pour le projet d'école de musique a été retenu ; les travaux devraient débuter cet été.

La commission des sites se réunira en mars prochain pour se prononcer sur le dossier de la zone d'activités « Plan Cruet ».

4 - Divers – Madame Audrey MARCHAND MAILLET souhaite connaître la procédure d'alerte pour hébergement d'urgence, notamment concernant la mise en place des lits. Monsieur Anthony FAVRE explique qu'une partie du matériel (lits picot) est à la salle Pignard aux Coches et une autre à la salle des fêtes au chef lieu.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 02 février 2012 à 20 heures en mairie.